



COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION du Vendredi 21 avril 2017 à 17h30

Présents : Johanna de Waal Malefijt - Michel COSTA - Marie-Thérèse Gay - Mauricette Donzel - Gargand - Bernard Rouffiac - Michelle Thomé - Daniel Thomé - François Tessier - Nicole Zanaroli - Louis Boyer secrétaire de séance.

Excusés :- Simone Anthoine-Milhomme - Muriel DAL GOBBO - Chantal Jouvenod - Evelyne Marchand - Anne Marie Perrillat - Thérèse Quay -Thevenon

Approbation du CR du 3 mars 2017. Le CR est approuvé.

1. Compte-rendu des sorties de Mars et Avril (1^e quinzaine)

Daniel THOME a fait un bilan :

- 9 sorties réalisées dont la sortie raquette nocturne;
- 74 participants pour les 5 sorties diurnes de mars, 52 pour les 3 sorties d'avril et 56 participants pour la sortie raquette.
- les adaptations en termes de sortie (parcours, changement d'animateur...) ont permis d'effectuer, somme toute, de belles randonnées.

2. Déroulement des randonnées

La convivialité qui reste un des points forts de l'esprit du club, ne doit pas laisser place à une forme d'indiscipline et de mise en cause de la responsabilité des animateurs et du président.

Bernard ROUFFIAC a tenu à revenir sur le déroulement des randonnées de ces dernières semaines pour mettre en exergue certaines dérives, qui si elles restent minoritaires, méritent néanmoins d'être soulignées :

- manque de briefing au départ et à la fin des randonnées ;
- non respect des consignes de l'animateur en cours de randonnée (équipements, pause, rythme de progression, itinéraire, composition du groupe – animateur en tête et personne ne le précède, sauf précision de sa part..., respect du serre-file);
- défaut d'équipements, soit par absence de cet équipement (crampons), soit par état déficient ;

S'appuyant sur ces éléments concrets Bernard propose de revenir sur les fondamentaux pour conforter l'animateur dans son rôle et éviter toute dérive :

- Briefing avant le départ pour rappel des règles de conduite et de sécurité;
- Débriefing, si nécessaire à la fin de la randonnée ;
- L'animateur est en tête de groupe, sauf s'il désigne une personne avec des consignes précises d'itinéraires et de rythme de marche ;
- Pas de changement d'itinéraire sauf situation de risque avéré.
- Equipements nécessaires à préciser, soit sur le planning des sorties randos trimestrielles, soit la veille du départ lors des inscriptions ;

Il est rappelé que sur le site de la FFRP est mis en ligne un mémento pour la conduite des randonnées. Il appartient à chaque animateur d'en prendre connaissance.

La question est posée des membres du club qui ne respecteraient pas les consignes, malgré les rappels. Le CA se réserve le droit, après constat avéré de la situation, de convoquer l'intéressé, selon des conditions qui devront être précisées dans le futur règlement intérieur. **L'objectif est bien d'assurer à l'animateur une conduite sereine de sa randonnée, au président l'exercice de ses responsabilités dans les meilleures conditions et à chacun de s'épanouir dans la pratique de la randonnée.**

3. Règlement intérieur

Bernard ROUFFIAC informe le CA que la mise en place d'un règlement intérieur permettrait au club de disposer d'un texte souple (car révisable annuellement par simple décision en AG), complémentaire des statuts pour conduire les activités et préciser quelques règles de fonctionnement. Des exemples de règlements d'autres clubs de même type peuvent inspirer notre réflexion. Les membres présents sont d'accord pour la réalisation de ce document.

Pour assurer le travail de rédaction du règlement intérieur, un groupe de travail et un échéancier des travaux sont arrêtés :

- groupe de travail : vice-présidente (Johanna), secrétaire (Louis), un animateur randonnée (Daniel) et une animatrice country (Nicole Z.), sous l'autorité du président ;

- échéancier :

- Avant fin mai 2017. Projet de règlement intérieur (préparé par le secrétaire).
- Avant fin juin. Enrichissement du projet par les membres du groupe de travail.
- A l'automne, présentation du projet au CA pour remarques et compléments.
- Avant la fin de l'année 2017. Validation
- Janvier 2018, approbation du règlement intérieur en assemblée générale.

Pour des facilités de travail, il n'y aura pas de réunion spécifique, mais un travail collaboratif en réseau et une étude du document lors des réunions de CA.

4. Fête de la randonnée

Responsable de l'organisation générale : Nicole ZANAROLI

Parcours :

1 – Circuit du Parmelan. Responsable François TESSIER. Départ 7h

2 – Circuit des Balcons de Dingy (Cornet – Curtils – Blonnière). Départ 8h

3 – Circuit « découverte de la nature » (Lachat). Bernard ROUFFIAC. Départ 8h00

4 – Circuit Plaine du Fier. Départ 10h.

5 – Parcours pour enfants. Odile TOUSSAINT (à préciser avec Johanna). Départ 10h

6 – Marche Nordique. Départ 10h00

Déjeuner.

Responsable Michel COSTA

Contact à prendre au plus tôt avec la société en charge de la réalisation du déjeuner. Privilégier un repas complet pour éviter les charges de travail de chacun des membres du club et se concentrer sur les randonnées et l'organisation. Composition du menu à préciser par Michel puis choix des membres du CA pour le plat principal.

Tarif : 14€ pour les adultes. 7€ pour les enfants

Boissons : Prix à préciser. Elles seront prises sur le stock actuel du club.

Objet promotionnel

Un gobelet plastique 15 - 18cl sera offert à chaque participant. Validé en séance avec signature des bons à tirer par le président, la réalisation des 300 exemplaires est à la charge de Nicole ZANAROLI.

Communication – Information

Banderole : Action à réaliser par François TESSIER

Panneaux lumineux de Dingy : Action à réaliser par Anne-Marie PERILLAT

Affiche : A réaliser par Anne-Marie. Reprendre la trame de l'affiche de l'année dernière, y intégrer « pratiquants bien chaussés – chaussures appropriés à la randonnée en montagne ». Les inscriptions auront lieu ¼ d'heure avant le départ.

5. Questions diverses :

Séjours Voyages

La liste des participants par voyage et les animateurs des randonnées journalières doivent être adressés à Bernard ROUFFIAC. L'enregistrement de chaque voyage devra être effectué par les responsables tourisme sur le site de la FFRP au moins 15 jours avant le départ. (Muriel ou François pour « les Pignes » et le « Queyras » et Nicole HUET pour « Botanique », « Alsace », « Eoliennes »).

Le président doit être informé des réunions de présentation des voyages aux participants, afin qu'il soit présent.

Accueil ponctuel

Conformément aux règles de la FFRP l'accueil ponctuel de personne pour les randonnées est possible 3 fois. Cette règle n'est pas annuelle, mais valable une seule fois, quelle que soit la durée.

La rando carte pourrait satisfaire un besoin ponctuel d'accueil. Il est nécessaire d'en étudier ses avantages avant d'en envisager un achat. A aborder au prochain CA.

Droit à l'image

En 2018, il nous faudra mettre en œuvre le « respect du droit à l'image » de chaque personne. Une mention est à prévoir sur le prochain bulletin d'inscription.

Internet

Il est demandé par Bernard, de ne pas faire usage de la liste des adresses mail des membres du club pour un usage étranger à l'objet de l'association. Par ailleurs l'emploi du « CCI » pour l'envoi de messages groupés est à privilégier.

Maxi race

Michel COSTA dispose à ce jour de 10 volontaires du club. Une reconnaissance de l'itinéraire et des postes sera effectuée le mercredi 3 mai à 14h. A préciser aux intéressés par Michel.

Prochaine réunion

Conseil d'administration : Vendredi 19 mai 2017 à 17 h. 30 à l'Ancienne Cure.

à 19h 45 le Président clôt la séance